



## Déclaration préalable de la FSU 21 au CTSD du 16 mars 2021

Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs membres du CTSD de la Côte d'Or,

Un an déjà, un an que nous vivons toutes et tous au rythme de la pandémie qui nous frappe et des injonctions contradictoires qui rythment notre quotidien d'enseignant·es. Comme tout le monde, les enseignantes et les enseignants sont fatigué·es et usé·es nerveusement par cette situation anxiogène qui perdure.

À cette fatigue s'ajoute le mépris, jamais démenti, dont le ministre fait preuve à leur égard. Comment qualifier autrement la politique de J. M. Blanquer arc-bouté sur le mythe de la non-contamination en milieu scolaire (pensée magique contredite par la quasi-totalité de la littérature scientifique mondiale) ? Le ministre n'a mis en place aucune stratégie sanitaire digne de ce nom, ayant pour objectif de protéger et de rassurer élèves et personnels. A moins d'appeler « stratégie » la multiplication des protocoles sanitaires dits « renforcés », inapplicables en pratique, dont le seul objectif est de minimiser la réalité de la contamination dans les établissements. De plus, l'annonce du ministre de la vaccination des enseignants « au plus tard » au mois de mars en tant que « professionnels de premier rang » est démentie par les faits !

Dans le même ordre d'idées, l'annonce, à grand renfort de trompettes médiatiques, de nombreuses campagnes « massives » de tests, ne s'est traduite au mieux que par de timides tentatives de mise en œuvre. Comme d'habitude tout dans la communication et rien dans la réalité !

Espérons que cette fois la nouvelle campagne annoncée, celle des tests salivaires, sera bien une réalité. Mais nous pouvons en douter lorsque nous entendons J.M Blanquer claironner partout le chiffre de 50 000 tests, là où, seuls 3000 ont été réalisés le mois dernier !

Tout occupé à se tresser des lauriers dans tous les médias de France et de Navarre, le ministre n'a pas trouvé le temps de discuter avec les partenaires sociaux de ce qui pouvait être fait pour assurer dans ces difficiles conditions sanitaires le maintien d'un enseignement dans les meilleures conditions possibles : demi-groupes, achat de détecteurs de CO<sup>2</sup>, purificateurs d'air, recrutements de personnels, etc. ; autant de propositions, mises en avant par la FSU dès l'été dernier, que le ministre n'a même pas jugé bon d'étudier car il était trop occupé à faire la promotion de ses « vacances apprenantes » !

La carte scolaire des collèges nous parvient dans ce contexte de crise sanitaire et sociale forte, dont les plus grosses répercussions sont encore à venir. Alors que tout montre que la crise sanitaire actuelle a de lourdes conséquences sur les apprentissages et le bien-être des élèves, alors que tout devrait être fait pour permettre un enseignement dans des conditions optimales, le gouvernement, toujours fidèle à son obsession d'austérité budgétaire, poursuit jusqu'à l'absurde la mise à mal du système public d'éducation. Nous ne reviendrons pas sur les 212 millions budgétisés et non dépensés par le ministère, mais bien sur la suppression de postes, objet de ce CTSD.

Le ministère organise la suppression de 1800 postes, avec la volonté de les compenser par 1847 ETP en HSA. Le seul et unique objectif poursuivi est la réalisation

d'économies, les heures supplémentaires permettant au ministère de verser des cotisations sociales bien inférieures. Malgré ce qu'il déclare, une réalité se dessine : l'Éducation nationale n'est pas une priorité pour ce gouvernement et l'écho de la politique du « Quoi qu'il en coûte » n'a pas dû parvenir jusqu'à la rue de Grenelle...

La carte scolaire départementale prévue pour la rentrée 2021 est le reflet de cette politique nationale puisque la DHG départementale ainsi que le H/E sont en baisse. Cette carte scolaire met en œuvre l'augmentation du ratio HP/HSA.

Dans notre département, la part des HSA dans les dotations globales était de **7.16%** en 2018, **6.88%** en 2019, **6.24%** en 2020. Il sera de **8.25%** en 2021, avec la possibilité pour l'administration d'imposer 2 heures supplémentaires, les services se généralisent maintenant à 20 heures. Des heures supplémentaires en augmentation, ce sont de nombreux collègues qui devront compléter leur service dans un autre établissement, alors que des besoins sur leur propre établissement seront dotés en HSA. Des heures supplémentaires en augmentation ce sont autant de collègues moins disponibles pour leurs élèves. Des heures supplémentaires en augmentation, ce sont aussi des postes supprimés alors que les besoins sur l'établissement existent ! Enfin, le remplacement des heures postes par des heures supplémentaires aggrave les inégalités salariales entre hommes et femmes. En effet, l'absorption principalement par les hommes des heures supplémentaires, tout comme les IMP, est une des explications des différences de salaire entre hommes et femmes. Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes (11.5% contre 3.2% en 2019) ; nous rappelons que les collègues à temps partiel ne sont pas tenu·es d'accepter les heures supplémentaires. C'est ainsi que se creusent les différences de salaire et que se construisent les inégalités.

En conséquence, la rentrée scolaire 2021 dans les collèges s'annonce catastrophique en Côte-d'Or avec 29 suppressions de poste contre 5 créations, pour une hausse de 74 élèves ! Là où il faudrait, surtout, plus de moyens humains pour affronter la situation épidémique et pour en dépasser les conséquences durant l'année scolaire prochaine ! Certaines disciplines sont particulièrement impactées (5 mesures de cartes scolaires en lettres, 2 en mathématiques, 2 en histoire-géographie, 3 en langues vivantes...). Toutes ces suppressions de postes vont, comme l'an passé, avoir de lourdes répercussions sur les mutations.

De plus, la situation et les conditions de travail de nombreux collègues se dégradent comme on peut le constater avec l'augmentation du nombre de compléments de services. Il y aura 256 enseignant·es affecté·es sur 2 établissements l'an prochain, contre 242 cette année. Cette année 10 collègues travaillent sur 3 établissements dans le département, ils sont d'ores et déjà 14 enseignant·es affecté·es sur 3 établissements à la rentrée prochaine ; sans compter ceux qui ont actuellement « un excédent » et pour lesquels nous vous demandons de les maintenir dans leur établissement de rattachement ! L'augmentation - de 30 à 32 - des postes partagés collèges-lycées conduit également les personnels à préparer des cours pour de nombreux niveaux. Toutes ces situations inquiètent et accentuent le stress et la colère des collègues. La FSU dénonce le recours aux compléments de service qui devraient avoir **un caractère exceptionnel**. Enfin, on décompte 56 BMP (contre 48 l'an dernier) non pourvus qui sont pour beaucoup des petits BMP.

Cette carte et ces postes partagés sont des conséquences des moyens présentés lors du précédent CTSD et surtout des classes à 30 élèves qui deviennent la norme, notamment dans les classes de 6e ! Cette répartition s'explique aussi par la baisse drastique de la DHG de certains établissements. Cette politique nuit aussi à l'inclusion dans les classes ordinaires. Comment inclure correctement les élèves d'ULIS ou d'UPE2A dans des classes à effectifs chargés ? Nous rappelons que ces élèves doivent être comptabilisés dans les effectifs des classes comme il est noté dans l'**Article L351-1 du Code de l'Éducation**. En effet le ministre dans sa réponse à la question n°18603 posée à l'Assemblée nationale a rappelé sans équivoque que « *La loi pour une école de la*

*confiance du 26 juillet 2019 a confirmé que les élèves accompagnés dans le cadre des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont comptabilisés dans les effectifs scolarisés. Ainsi ces élèves seront pleinement pris en compte dans les effectifs de chaque classe ».*

La FSU déclare que cette année encore certains collègues n'ont pas été informés de leurs nouveaux compléments de service. La FSU continue de dénoncer l'insuffisance de moyens dans de nombreux établissements qui va entraîner une dégradation des conditions de travail des collègues mais aussi d'enseignement pour les élèves. Ainsi dans de très nombreux établissements de Côte-d'Or, l'inquiétude des collègues est grande car ils craignent de se retrouver l'an prochain face à des classes encore plus chargées, ce qui nuit à leur enseignement. Même le Conseil Départemental a demandé un moratoire contre les baisses de DHG dans les collèges en ces temps de pandémie car cela implique plus d'élèves par classe.

Face à cette situation inacceptable, la FSU continue à exiger un changement total de politique éducative, à arrêter immédiatement toute suppression de poste et, tout au contraire, à s'engager dans un mouvement de recrutements massifs, qui ne peut se réaliser que grâce à une revalorisation salariale d'ampleur.

La FSU appelle le gouvernement à renouer les fils du dialogue social, à écouter les revendications de personnels épuisés, désillusionnés, lassés de se sentir méprisés ; revendications portées par les organisations syndicales représentatives dont la légitimité ne saurait être contestée. Nos organisations ont toute leur place dans la démocratie sociale si malmenée, d'autant que rien de bon ne semble se profiler à l'horizon : que ce soit pour les personnels titulaires avec le maintien des dispositions de la loi dite de transformation de la Fonction publique qui rend les opérations de mutation encore plus difficiles et opaques ; ou bien pour les personnels précaires, avec une réforme de l'allocation chômage unanimement désapprouvée par toutes les organisations syndicales et patronales.

Pour s'opposer à la préparation de la rentrée 2021 dans le 2<sup>nd</sup> degré l'intersyndicale unitaire appelle à la grève le 23 mars dans notre département.